

Délibération DEL-CC-2026-217

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 JUILLET 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (67) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU.

Pouvoirs (6) : Chantal APPARAILLY pouvoir à Cédric VION, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Patrice BOCHE pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Nathanaël DE FOMBELLE.

Absents (8) : Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Bérangère BAZANTAY, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Pascale FERCHAUD, Vianney GARREAU, Maryse NOURISSON-ENOND.

Date de convocation : 01-07-2026

Secrétaire de séance : Cécile VRIGNAUD.

CULTURE

Accueil de classes en bibliothèque des cycles 1, 2 et 3 : conventions avec l'Éducation Nationale et avec les établissements privés d'enseignement

Annexes : conventions

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « loi Robert » ;

Vu l'article L310-1A du Code du patrimoine ;

Vu la circulaire relative à l'organisation des sorties scolaires du 16-07-2024 et BO N° 30 du 25 juillet 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2014-C-315, portant sur les conventions avec l'éducation nationale pour l'accueil des classes en bibliothèques ;

Considérant que les bibliothèques publiques ont pour missions de "créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants, de la naissance à l'âge adulte" selon le Manifeste des bibliothèques publiques IFLA-UNESCO 2022 et de « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture" (article L310-1A du Code du patrimoine) ;

Considérant que les accueils de classes s'inscrivent dans le cadre général de politique d'accueil qui concernent les établissements scolaires mais aussi d'autres publics dont la petite enfance, les publics seniors ou les publics spécifiques.

Sur la base de ces principes, et en fonction des capacités d'accueil de chaque bibliothèque (lieu et personnel), est établi le nombre de créneaux proposé aux établissements scolaires.

La convention, approuvée par délibération susvisée, passée en 2014, n'était plus adaptée aux souhaits de visite des enseignants, ni aux capacités d'accueil des bibliothèques Agglo2B et à leur nouvelle organisation en réseau, avec un maillage constitué de bibliothèques communales et communautaires.

Aussi, afin de permettre d'accueillir une fois en cycle 1 et aussi en cycle 2 les enfants scolarisés sur le territoire, l'Agglo2B propose-t-elle un accueil par an, sous forme de visite découverte dans la bibliothèque communautaire la plus proche, avec une prise en charge d'un transport en bus si nécessaire, dans la limite des dotations annuelles.

Des visites libres sont aussi proposées, sans prise en charge des transports.

Les enseignants s'inscriront sur des créneaux avant la fin septembre de l'année en cours.

Deux types de conventions sont proposées par l'Agglo2B pour formaliser ces dispositions (ci-annexées) :

- Une pour les écoles publiques : convention avec la Direction des services Départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres, représentée par son Secrétaire général pour les circonscriptions de Bressuire et de Thouars ;
- Une pour les écoles privées : convention avec les directeurs des établissements privés.

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter les modalités d'accueil des classes en bibliothèques telles que présentées et portées par les conventions correspondantes annexées ;**
- **approuver les deux conventions ci-annexées avec l'Education nationale et avec les établissements privés d'enseignement ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **15 JUIL. 2026**

Notifié ou publié le **15 JUIL. 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

